

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Yves LECUIR, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

2026/090 Création de poste pour l'Espace France Services

Monsieur le Maire expose aux membres présents que, comme tous les ans à la même période, nous devons approuver le renouvellement d'un agent travaillant au sein de l'Espace France Services en tant que conseiller France Services et dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet de 31,5h par semaine du 01/01/2027 au 30/06/2028.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/ 091 Création de poste pour la micro-crèche

Monsieur le Maire expose que suite au départ d'un agent travaillant à la micro-crèche, nous devons prévoir son remplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 25h par semaine du 01/10/2026 au 31/08/2027.**

Décision : adopté à l'unanimité

2026/ 092 Débat relatif à la protection sociale complémentaire

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.**

Décision : adopté à l'unanimité

2026/093 Intégration de parcelle communale dans le domaine public

Monsieur le Maire expose que la commune a récupéré dans son domaine privé la parcelle R 449 correspondant à la ruelle des Planches dans le centre bourg d'Onzain (voir annexe 1).

Il s'agit d'une voie d'accès qui permet aussi aux riverains de cette ruelle d'accéder à leur habitation. Par ailleurs, les différents réseaux (EU, EP et AEP) passent par cette voie d'accès qui, pour des questions de facilité d'intervention, doit être sur le domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider de classer la parcelle R 449 dans le domaine public communal,**
- **décider de transmettre cette délibération au service du cadastre afin de mettre à jour le plan cadastral,**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/094 Aliénation des parcelles F 1055 et F 1057

Monsieur le Maire expose que la commune possède deux petites parcelles de 32 m² au total correspondant à une partie d'un chemin d'accès privé (voir annexe 2).

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles ont été vendues à la commune dans le cadre d'une précédente acquisition de parcelles provenant des conjoints Irlandes, dans le secteur des Vaucorneilles.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver le principe de la vente des parcelles F 1055 et F 1057 pour un montant symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher de futurs acquéreurs.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/095 Acquisition des parcelles R 412 et R 754

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité d'acquérir un bien situé au 2 rue du Moulin des Près à Onzain, suite au décès du propriétaire.

Pour la commune, l'intérêt se porte sur l'emplacement de ce bien qui est à proximité du collège et qui permettrait la réalisation d'un parking libre de 15 à 20 places. Pour la maison, il sera possible de la revendre pour amortir le coût de l'achat.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver l'acquisition des parcelles R 412 et R 754 d'une surface totale de 852 m² pour un montant de 55 000 €,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette acquisition ainsi que tous les actes authentiques nécessaires à la réalisation de l'opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/096 Aliénation de la parcelle 272-ZD 38

Monsieur le Maire expose que la commune possède une parcelle de 320 m² correspondant à un terrain boisé sur berge de branche de la Cisse, proche du Chemin des Isles à Veuves.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la vente de la parcelle 272-ZD 38 pour un montant symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher de futurs acquéreurs.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/097 Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour l'exercice 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ✓ **Solliciter le Conseil départemental de Loir-et-Cher pour une subvention au taux maximum dans le cadre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la rue du Pont d'Ouchet et la route de Chambon.**
- ✓ **Approuver le plan de financement suivant :**

DEPENSES (HT)			RECETTES (HT)		
Chambon : écluses	=	12 935,00 €	Commune	=	20 269,25 €
Chambon : marquage	=	1 172,25 €			
Pont d'Ouchet : rétrécissement	=	5 322,00 €			
Compteur de vitesse	=	840,00 €			
Montant total HT	=	20 269,25 €	Montant total HT	=	20 269,25 €

- ✓ **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/098 Demande de subvention dans le cadre de la DDSR 2026

Pierre Bonneville explique que la commune développe une opération de rénovation de la façade de l'hôtel de ville et de l'école élémentaire Prévert. Une 1^{ère} tranche est prévue cette année avec la réfection de la façade et la réparation de la toiture sur le côté cour d'école et un des pignons. Une 2^{ème} tranche sera budgétisée en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DDSR 2026 pour la 1^{ère} tranche de la rénovation de la façade et de la toiture de l'hôtel de ville et de l'école Prévert.
- demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 107 412,10 € HT.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/099 Demande de subvention auprès de la fondation du Patrimoine pour la façade de la mairie

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville ;
- solliciter une subvention auprès de la Fondation du patrimoine pour le financement de cette opération ;
- autoriser Monsieur le Maire à constituer, signer et déposer le dossier de demande de subvention ainsi que tout document nécessaire à son instruction ;

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/100 Institution et fixation de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision : adoptée à l'unanimité

(arrivée de Jean-Yves Cronier)

2026/101 Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le taux de la vacance des logements d'habitation à 25% et de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/102 Régularisation du compte 1641 du budget principal

Dès lors, pour régularisation du C/1641, il est proposé au conseil municipal d'enregistrer l'opération d'ordre non budgétaire suivante : Débit C/1068 - Crédit C/1641 pour 0,40 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'enregistrement de l'opération d'ordre ci-dessus.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/103 Subvention exceptionnelle

Pierre Bonneville rappelle que l'association est en cours de réalisation d'un livre sur l'histoire de la commune et qu'elle va organiser une balade paysagère dans le centre bourg de la commune dans le cadre des journées du Patrimoine.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association du Comité Départemental du patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/104 Frais de scolarité 2025-2026

Laetitia Bonneau expose que, comme tous les ans, il convient de fixer pour l'année scolaire 2025-2026 le montant des frais de scolarité pour les enfants des écoles publiques de la commune. Ce montant correspondant au coût moyen de fonctionnement de l'élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à fixer le montant du forfait communal de scolarité 2025/2026 à 1 841,88 € pour les maternelles et 518,59 € pour les élémentaires.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/105 Convention relative à l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'ACADO affectée à un projet déterminé

Franck Dugault expose que la commune de Veuzain-sur-Loire souhaite renouveler l'opération « Tickets Veuzainois » visant à favoriser la fréquentation des commerces locaux. Il rappelle que cette opération, prend la forme de bons d'achat offerts en nombre limité aux habitants au dernier trimestre 2026 et pouvant être dépensés dans les commerces participants.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'ACADO, en annexe de la délibération.
- autoriser le Maire à signer et mettre en œuvre ladite convention,
- autoriser le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/106 Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéo-Protection – SICOM 41

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la modification des statuts et du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher aux communes de Saint-Romain-sur-Cher, Candé-sur-Beuvron, Gy-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron et la Communauté de Communes du Perche et du Haut Vendômois ainsi que le retrait de la commune de Mur-en-Sologne.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/107 Modification des statuts du SICOM 41

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la modification des statuts et en particulier les articles 5.1 et 6 décrits ci-dessus.

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h30.